

RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC.
AUX ENGAGEMENTS PRIS VERBALEMENT LORS DE L'AUDIENCE DES 8 ET 9 JUIN 2006
EXAMEN DES CONDITIONS DE SERVICE DES DISTRIBUTEURS DE GAZ NATUREL

Référence : Notes sténographiques du 8 juin 2006, volume 11, pages 225-226

Demande : Évaluation de l'impact sur la base de tarification et sur le coût de service de modifier la date limite de paiement (demandé par la Régie)

Réponse : Voir GI-1, document 5.1, page 1 de 1

Référence : Notes sténographiques du 9 juin 2006, volume 12, page 36

Demande : Quel est le nombre de clients de Gazifère, au 30 septembre 2005, utilisant le gaz naturel pour d'autres usages et le nombre de dépôts demandés à ces clients à cette même date? (demandé par la FCEI)

Réponse : Nombre de clients utilisant le gaz naturel pour d'autres usages au 30 septembre 2005 : 2 708

Nombre de dépôts demandés à ces clients : 436

Dépôt moyen : 845 \$

Référence : Notes sténographiques du 9 juin 2006, volume 12, page 39

Demande : Au moment de la demande de service de gaz naturel, à quels clients utilisant le gaz naturel à d'autres usages Gazifère demande-t-elle un dépôt? (demandé par la FCEI)

Réponse : Gazifère demande un dépôt à tous les clients à d'autres usages à l'exception des organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, religieux ou sans but lucratif oeuvrant dans le domaine public ou parapublic de l'éducation, de la santé et du bien-être. Gazifère ne demande pas de dépôt aux banques à charte ou aux caisses populaires.

RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC.
AUX ENGAGEMENTS PRIS VERBALEMENT LORS DE L'AUDIENCE DES 8 ET 9 JUIN 2006
EXAMEN DES CONDITIONS DE SERVICE DES DISTRIBUTEURS DE GAZ NATUREL

Référence : Notes sténographiques du 9 juin 2006, volume 12, page 57

Demande : Quelles sont les autres garanties acceptées par Gazifère à titre de dépôt pour garantir le paiement des services de gaz naturel à part les lettres de garantie bancaires? (demandé par OC/ACEF de l'Outaouais)

Réponse : Gazifère n'accepte que les lettres de garantie bancaires. Elle n'a jamais eu de demandes de clients pour l'utilisation de d'autres formes de garanties.

Référence : Notes sténographiques du 9 juin 2006, volume 12, pages 58 et 59

Demande : À combien s'élève, en moyenne, le montant d'un dépôt demandé à un client résidentiel? (demandé par OC/ACEF de l'Outaouais)

Réponse : Le montant moyen d'un dépôt demandé à un client résidentiel en 2005 est 256 \$.